



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
TRANSPORTS



ASSISES NATIONALES DU  
**TRANSPORT AÉRIEN**  
*OBJECTIF PERFORMANCE !*

20 mars 2018 – septembre 2018

PROGRAMME

Je vous invite tous à vous mobiliser lors de ces Assises pour construire une stratégie nationale du transport aérien



Les progrès de l'aviation civile au cours des décennies passées ont été spectaculaires. La France, l'un des berceaux de l'aviation, est aujourd'hui le deuxième pays aéronautique au monde. Ce secteur stratégique contribue fortement à son attractivité économique et touristique ainsi qu'au dynamisme de son économie. Le transport aérien est aussi un levier essentiel de l'aménagement et du désenclavement de nos territoires.

Paradoxalement, ce secteur de pointe, qui bénéficie d'un taux de croissance élevé, est fragile. Cette croissance, bien sûr bénéfique pour notre économie, ne doit pas occulter des difficultés bien réelles au premier rang desquelles le déficit de compétitivité des compagnies aériennes françaises : malgré la hausse du trafic, leur part de marché diminue d'un point par an depuis 20 ans. Par ailleurs, la croissance du trafic impose d'améliorer son acceptabilité environnementale, notamment pour les riverains des aéroports. Les passagers, pour leur part, attendent des mesures simples et innovantes facilitant un accès rapide aux aéroports et à bord des avions ou l'organisation de voyages complexes grâce aux nouvelles technologies.

C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui conduire une réflexion stratégique et globale sur l'avenir du secteur, selon une nouvelle approche, celle de la performance collective. C'est tout l'enjeu des Assises du transport aérien que j'ai décidé d'organiser de mars à septembre, avec la participation de tous les acteurs concernés.

La performance collective constitue le fil rouge de ces Assises, et est déclinée en cinq axes :

- la performance économique des acteurs du transport aérien ;
- la performance au service des territoires ;
- la performance environnementale ;
- la performance et l'innovation au service des passagers ;
- et enfin, la performance sociale.

Les travaux, auxquels je participerai, se tiendront dans le cadre de groupes de travail, d'ateliers, de tables rondes et de colloques à Paris et en région. Cette réflexion sera également ouverte au grand public qui pourra y contribuer grâce à un site internet de consultation dédié.

Je vous invite tous à vous mobiliser lors de ces Assises pour bâtir une nouvelle politique publique de développement du transport aérien français.

**Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports**

# LES ASSISES DU TRANSPORT AÉRIEN

## OBJECTIFS ET STRUCTURATION DES TRAVAUX

Les Assises nationales du transport aérien vont associer l'ensemble des acteurs aériens à une réflexion stratégique approfondie sur l'avenir du transport aérien français. Au-delà d'une relance de l'attractivité et de la compétitivité du pavillon français, ainsi que des préoccupations économiques des acteurs du transport aérien qui ont été à la genèse de ces Assises, de multiples enjeux existent en matière : d'environnement, de désenclavement des territoires et de continuité territoriale, de maillage aéroportuaire, de sûreté, d'emploi et de formation professionnelle, d'innovations et de services aux passagers, de dialogue social ou encore de simplification administrative et opérationnelle.

Les Assises du transport aérien doivent permettre, sur la base d'un état des lieux le plus large possible de la situation du transport aérien et partagé avec tous les partenaires, d'examiner le sujet de la compétitivité sous un angle nouveau, celui de la performance collective.

C'est de la rencontre entre les intérêts de chaque acteur que se construit une chaîne du transport aérien fluide, efficace et respectueuse de l'environnement, qui donne à l'industrie française toutes ses chances pour bien se positionner sur l'échiquier mondial.

Le fil rouge des Assises du transport aérien est donc celui de la performance collective, décliné en un slogan « **OBJECTIF PERFORMANCE** » et selon 5 thèmes de travail.

Le thème de la **PERFORMANCE ÉCONOMIQUE** permettra de questionner l'environnement des compagnies aériennes, notamment sur les sujets de fiscalité, de régulation des redevances aéroportuaires, d'allègement et de simplification administrative, réglementaire et opérationnelle, de droits de trafic et d'amélioration de la performance de la navigation aérienne.

Concernant le thème de la **PERFORMANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES**, il s'agira d'interroger l'environnement des aéroports et leur finalité. Le rôle et la place du transport aérien dans le désenclavement des territoires et dans la politique nationale des transports et de l'aménagement du territoire seront très largement débattus. S'agissant de nos territoires ultramarins, l'enjeu est d'améliorer leur connectivité.

Les questions traitées au sein du thème de la **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE** seront ouvertes afin de répondre à l'enjeu d'une meilleure acceptabilité de la hausse du trafic aérien : les mesures permettant de limiter l'impact de l'aviation civile sur le changement climatique, la question du bruit mais aussi de la qualité de l'air et de la performance environnementale des aéroports. Il s'agira aussi de faire connaître tous les progrès du secteur, ses engagements et le travail qu'il a déjà accompli et qu'il continue de fournir pour améliorer sa performance et réduire son impact environnemental.

La révolution numérique conduira à aborder le thème de la **PERFORMANCE ET DE L'INNOVATION AU SERVICE DES PASSAGERS**. Il s'agira de comprendre et d'accompagner les évolutions numériques, qui bouleversent le partage de la valeur ajoutée au sein du transport aérien. Les travaux permettront également de voir comment améliorer la qualité de service dans les aéroports, notamment en termes de réduction des temps d'attente aux contrôles aux frontières et d'amélioration de la ponctualité.

Les enjeux de la thématique de la **PERFORMANCE SOCIALE** sont multiples et embrassent à la fois l'emploi et la formation professionnelle, mais aussi la simplification et l'évolution du droit. Concernant la formation, l'objectif est de permettre un meilleur accès aux formations qualifiantes, et ce en adéquation avec les besoins des entreprises. Les sujets du cursus et de la formation des pilotes, des organismes de formation, du financement, des nouvelles formes de formation et d'accès à l'emploi seront largement traités.

**Les Assises du transport aérien se dérouleront du 20 mars jusqu'à septembre 2018.**



## PRÉSIDENTS DE THÈME



**Anne-Laure CATTELOT** est députée de la douzième circonscription du Nord. Membre de la commission des finances et co-rapporteuse spéciale sur le rapport « Écologie, développement et mobilité durables : Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires ; Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs », elle est également co-rapporteuse sur le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». Elle s'investit aussi à l'Assemblée nationale sur les enjeux de la politique industrielle. Dans son parcours professionnel, elle fut notamment chargée de projets européens au CNRS et conseillère technique chargée des transports puis de la politique économique à la Métropole européenne de Lille.



**Vincent CAPO-CANELLAS** est sénateur de la Seine-Saint-Denis depuis 2011 et président du groupe d'études aviation civile du Sénat. Il est questeur du Sénat et membre de la commission des finances, pour laquelle il est rapporteur spécial sur le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». Il fut maire du Bourget de 2001 à 2017, conseiller général de la Seine-Saint-Denis de 2003 à 2011, et président de la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget de 2006 à 2014. Il demeure conseiller municipal du Bourget et conseiller de la Métropole du Grand Paris.

## GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA FISCALITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, les charges affectant le secteur du transport aérien en France pèsent fortement sur un pavillon français pourvoyeur d'emplois mais dont la part de marché est en déclin, ainsi que sur l'attractivité des dessertes aériennes des territoires. Si des avancées en matière de maîtrise, voire de réduction, de ces charges ont pu être réalisées ces dernières années, des leviers additionnels d'amélioration de la compétitivité peuvent être recherchés. Ce groupe de travail s'attachera donc à examiner les pistes d'allègement des charges.

## GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA RÉGULATION DES REDEVANCES AÉROPORTUAIRES

Le groupe de travail a pour objet de permettre aux acteurs du secteur du transport aérien (compagnies aériennes, exploitants d'aéroport, collectivités propriétaires d'aéroports, actionnaires d'exploitants d'aéroport...), de partager le bilan qu'ils tirent du cadre de régulation des redevances aéroportuaires, et de sa mise en œuvre concrète au cours des dix dernières années, ainsi que de présenter leurs attentes vis-à-vis de cette régulation économique.

## COLLOQUE « DROITS DE TRAFIC : OBJECTIFS ET ENJEUX »

La politique de l'État en matière de droits de trafic doit être garante de l'intérêt général. Elle doit prendre en compte l'ensemble des enjeux qui concernent la France (géopolitiques, diplomatiques, d'aménagement du territoire, de développement des échanges économiques et touristiques...), tout en tenant compte des intérêts, parfois divergents, de l'ensemble des acteurs du transport aérien (compagnies et aéroports).

Le colloque a pour objectif d'interroger la politique de l'État en matière de droits de trafic et notamment de voir si elle est adaptée aux stratégies des compagnies françaises et à leurs modèles économiques respectifs, aux besoins de développement des aéroports et aux objectifs de développement économique et touristique. Il permettra également d'aborder les questions structurantes que sont l'ouverture plus ou moins grande des marchés, de la propriété et du contrôle des compagnies et les conditions ou dispositifs de sauvegarde nécessaires à ces ouvertures.

## SÉMINAIRE « PERFORMANCE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE »

Ce séminaire permettra d'aborder les sujets de la performance opérationnelle de la navigation aérienne, son efficacité économique, et de présenter l'ensemble des programmes de modernisation technique

Date

25 mai 2018

Lieu

Siège de la Direction  
Générale de l'Aviation  
Civile (Paris)

de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), dont la plupart sont labellisés SESAR. Il s'agira de mener une première consultation des usagers français et internationaux (IATA) sur les grandes lignes qui structureront l'élaboration du plan de performance pour la période 2020-2024 (dite « RP3 »), un an en amont de la consultation formelle qui aura lieu à la fin du premier semestre 2019. Cette consultation prendra la forme d'un séminaire d'une journée avec l'ensemble des acteurs concernés, à l'occasion d'une table ronde, et de trois ateliers de travail dédiés à la performance opérationnelle, aux programmes techniques de modernisation, et à l'efficacité économique.

Le bilan et la valorisation du plan de performance dit « RP2 » seront abordés ainsi que la construction du plan de performance RP3, y compris les besoins en ressources humaines et investissements au regard de la forte croissance du trafic. L'objectif sera de mettre en balance la poursuite des efforts en matière de performance économique et l'augmentation des capacités.

Les conclusions de cette journée de travail permettront d'éclairer la Commission Européenne et la Commission d'examen de la performance (PRB) en amont de la phase d'adoption des objectifs de performance par la Commission.

## GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA SIMPLIFICATION OPÉRATIONNELLE, PUIS SÉMINAIRE DE RESTITUTION DES TRAVAUX « UNE AUTORITÉ DE SURVEILLANCE PERFORMANTE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE »

La réglementation applicable en matière de sécurité aérienne est édictée par des textes européens, mais la surveillance de la mise en œuvre des exigences réglementaires est exercée par les autorités des États membres. Bien que l'agence européenne de la sécurité de l'aviation civile (AESA) conduise des inspections de standardisation des autorités nationales – dans lesquelles elle n'a d'ailleurs jamais relevé que la direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC) imposait aux compagnies françaises des exigences allant au-delà des règlements applicables –, il est parfois constaté que le niveau d'exigence et l'interprétation du règlement diffèrent d'un État à l'autre.

Certaines compagnies aériennes françaises reprochent néanmoins à la DSAC d'interpréter des dispositions réglementaires de manière plus pointilleuse que d'autres pays européens, voire de verser dans la « sur-qualité », sans justification de sécurité des vols, ce qui pourrait conduire à altérer la capacité des compagnies à faire face à la concurrence.

Dans le cadre des Assises, l'objectif est d'ouvrir le dialogue avec les compagnies aériennes sur les possibilités d'une simplification opérationnelle des actes de certification et de surveillance de la DSAC (et l'organisme de sécurité de l'Aviation civile - OSAC, par délégation) dans les domaines où cette simplification serait possible et souhaitable. Ces discussions auront lieu dans le cadre d'un groupe de travail, et se clôtureront par un séminaire restituant les travaux.

## LANCEMENT DU CONSEIL POUR LA CYBER SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN (CCTA)

L'augmentation de la cyber menace et la demande croissante de connectivité des passagers et des compagnies aériennes rendent incontournables une réflexion transversale et une coordination entre les différents acteurs de la cyber sécurité du transport aérien (étatiques, constructeurs, équipementiers, exploitants, ...) afin d'appréhender le cyber-risque dans toutes ses dimensions.

Le Conseil pour la Cyber sécurité du Transport Aérien (CCTA), réunissant l'ensemble des acteurs concernés, va ainsi être créé et installé dans le cadre des Assises du transport aérien. Ce conseil sera le lieu de référence pour les initiatives concernant la cyber sécurité du secteur aérien.

## CONSEIL POUR LES DRONES CIVILS

Le marché des drones civils représente un potentiel économique important tant au niveau national qu'à l'export. La nécessité de structurer la filière et de coordonner les efforts de ses acteurs pour développer le marché a conduit à la création du Conseil des drones civils. Cette instance publique privée est ouverte à tous les acteurs dont les activités touchent de près ou de loin la filière du drone civil : constructeurs, exploitants, fédérations, donneurs d'ordres, services de l'État, grands groupes aéronautiques, organismes de recherche, pôles de compétitivité, clusters, centres d'essais, centres de formation, assureurs et avocats.



## AÉROPORTS, QUELLE FINALITÉ ?

### PRÉSIDENT DE THÈME



Alain ROUSSET est président de la région Nouvelle-Aquitaine et président de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Il a exercé de nombreux mandats locaux. Alain ROUSSET fut entre autres président du conseil régional d'Aquitaine de 1998 à 2015, président de la Communauté urbaine de Bordeaux entre 2004 et 2007, et maire de Pessac de 1989 à 2001. Il fut également député de la septième circonscription de la Gironde de 2007 à 2017. Il a présidé l'Association des Régions de France de 2004 à 2017.

### COLLOQUE « AÉROPORTS ET TERRITOIRES »

Le rapport sur le « maillage aéroportuaire français » (janvier 2017) a proposé une typologie fonctionnelle des aéroports français et a invité les Régions à jouer un rôle actif pour la définition et la mise en œuvre d'un maillage aéroportuaire adapté au développement des territoires.

Le colloque fera le point des travaux lancés au plan local sur le maillage aéroportuaire, avec un éclairage particulier sur la vocation que les collectivités assignent aux aéroports de leur territoire. Par ailleurs, il sera l'occasion de débattre des outils dont les collectivités disposent ou souhaiteraient disposer pour intervenir sur leur maillage aéroportuaire, des moyens mis à la disposition par l'État pour la réalisation des missions régaliennes et des interactions économiques entre les exploitants d'aéroports, les compagnies aériennes et les territoires.

### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AUX LIAISONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Le groupe de travail devra permettre d'identifier les enjeux et les contraintes de la politique des pouvoirs publics (État et collectivités) en matière de lignes aériennes d'aménagement du territoire et de tenter d'en esquisser collectivement les contours, voies et moyens. La mise en place d'obligations de service public (OSP) et de délégations de service public (DSP) est en effet très encadrée par la réglementation européenne. Le groupe de travail sera l'occasion de rappeler les règles qui servent de cadre général à l'intervention des pouvoirs publics.

Date

juin 2018

Lieu

Siège de la  
Direction Générale  
de l'Aviation Civile  
(Paris)

## LA CONNECTIVITÉ DES OUTRE-MER



Serge LETCHIMY est député de la troisième circonscription de la Martinique. Urbaniste de profession, ancien directeur général de la société d'économie mixte d'aménagement de Fort-de-France (SEMAFF), il est député de la Martinique depuis 2007. Il est actuellement membre de la commission des affaires économiques de l'Assemblée. Serge LETCHIMY a exercé de nombreux mandats locaux (notamment maire de Fort-de-France de 2001 à 2010, président de la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) de 2001 à 2008 et président du conseil régional de la Martinique de 2010 à 2015).

### COLLOQUE « TRANSPORT AÉRIEN : UN ENJEU PARTICULIER POUR L'OUTRE-MER »

Le colloque a pour objectif de partager une analyse objective de la desserte des outre-mer et de discuter des possibilités de l'améliorer. Les débats devront permettre d'appréhender les différentes dimensions de cette desserte (avec la métropole, régionale et internationale ; directe ou indirecte) et plus généralement de l'attractivité ultra-marine. Seront notamment prises en compte dans les discussions, pour chacun des départements et territoires d'outre-mer, les questions de développement économique, de tourisme, de spécificité de la demande du transport aérien (par exemple saisonnalité éventuelle du trafic, étroitesse des marchés...) et de qualité des infrastructures.

Les moyens d'intervention de l'État pour assurer la continuité territoriale lorsque nécessaire (imposition d'obligations de service public, mise en place de délégations de service public ou d'aides aux passagers) devraient également faire l'objet de débats.

Dans ces discussions, la situation de concurrence et le comportement tarifaire des compagnies auront leur place.

Enfin, le colloque permettra de faire un état des lieux de la modernisation technique et opérationnelle de la navigation aérienne dans les territoires ultramarins, qui concourt à offrir une desserte plus aisée et de nouvelles capacités d'accès aux aéroports ultra-marins. Des projets d'installation de filières de formation aéronautique seront également discutés.

Date

juin 2018

Lieu

À définir

# PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



## PRÉSIDENTS DE THÈME



**Gilles BOEUF** est professeur à Sorbonne Université et président du Conseil Scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité. Ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et professeur invité au Collège de France, Gilles BOEUF est un spécialiste de physiologie environnementale et de biodiversité.



**Lionel GUERIN** est président de Hop ! Biodiversité. Ingénieur diplômé de l'ENSMA et pilote de ligne, il a effectué sa carrière dans le transport aérien. Il a notamment été président-directeur général de Transavia de 2007 à 2013 puis président-directeur général de HOP ! de 2013 à 2016. Il a présidé la Fédération nationale de l'aviation marchande et la Chambre syndicale du transport aérien de 2003 à 2013. Il est membre du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité.

## COLLOQUE « AVIATION ET CLIMAT »

Bien que l'aviation civile ne représente qu'environ 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'ensemble du secteur se mobilise et apporte sa contribution à la lutte contre le changement climatique. L'objectif sera de mettre en perspective les initiatives du secteur aérien en matière de lutte contre le changement climatique dans le contexte de l'Accord de Paris et des objectifs climatiques européens. La discussion s'organisera autour des quatre volets du « panier de mesures » préconisé par l'OACI :

- les enjeux liés aux mesures économiques telles que le dispositif CORSIA ;
- les enjeux liés aux innovations technologiques ;
- les enjeux liés aux améliorations en matière de navigation aérienne ;
- les enjeux liés aux biocarburants aéronautiques.

## ATELIER RELATIF AU BRUIT PUIS RESTITUTION

Les nuisances sonores font l'objet de nombreuses politiques publiques visant à les atténuer. Ces mesures s'inscrivent dans la démarche dite de « l'approche équilibrée » qui permet d'agir sur le bruit à la source (aéronef), les procédures de circulation aérienne, une meilleure planification et gestion de l'utilisation des terrains autour de l'aéroport ou par des mesures de restriction. Les travaux de cet atelier concernent plus particulièrement les politiques publiques relatives à la gestion des territoires (plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore, taxe sur les nuisances sonores aériennes, qui finance le dispositif d'aide à l'insonorisation). Les autres volets de l'approche équilibrée seront abordés lors de la dernière séance, au travers de présentations plus générales.

### Date

26 mars 2018

### Lieu

Siège de la  
Direction Générale  
de l'Aviation Civile  
(Paris)

## VALORISATION DES MESURES OPÉRATIONNELLES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE POUR RÉDUIRE L'IMPACT SONORE – AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE – WORKSHOP

Le développement durable du transport aérien implique l'introduction de mesures visant à améliorer la performance environnementale de la navigation aérienne et à en réduire les impacts autour des aéroports.

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des riverains, et de renforcer la compatibilité entre les activités aériennes et les territoires, afin de répondre à l'enjeu d'une meilleure acceptabilité du trafic aérien. Il est possible d'agir sur le bruit et les émissions gazeuses, notamment en optimisant les procédures d'approche.

Ce colloque mettra en perspective les initiatives du transport aérien en matière de performance environnementale dans un contexte européen et national, les mesures opérationnelles de réduction de l'impact sonore, la transformation numérique de l'information et la concertation des riverains dans les projets de modification de la circulation aérienne.

## ATELIER RELATIF AUX ÉMISSIONS AÉROPORTUAIRES PUIS RESTITUTION

Le secteur aérien a un impact sur l'environnement tant en matière de biodiversité que de pollution de l'air et d'impact sur le changement climatique. Il est donc fondamental d'actionner certains leviers afin d'améliorer l'acceptabilité environnementale de la hausse de trafic, notamment au niveau local, pour les riverains des aéroports. Le thème de la biodiversité fait l'objet d'une journée spécifique.

## COLLOQUE « ENGAGEMENT DES ACTEURS DU TRANSPORT AÉRIEN POUR LA BIODIVERSITÉ AÉROPORTUAIRE »

Un certain nombre d'acteurs du transport aérien français s'engagent dans une démarche de protection et de valorisation de la biodiversité ordinaire sur l'emprise des aéroports. Il convient d'encourager ce mouvement. Les objectifs sont d'informer, de fédérer et d'inciter les acteurs du transport aérien à poursuivre ou se lancer dans une politique de valorisation de la biodiversité via des partenariats avec des collectivités territoriales, des entités publiques ou privées et des associations à caractère national ou local.

### Date

3 mai 2018

### Lieu

Hôtel de  
Roquelaure  
(Paris), ministère  
chargé des  
Transports



## PRÉSIDENT DE THÈME



Jean-Baptiste DJEBBARI est député de la deuxième circonscription de la Haute-Vienne. Il est également membre du Conseil supérieur de l'Aviation Civile (CSAC). Diplômé de l'ENAC, il est devenu pilote de ligne puis directeur des opérations aériennes d'un groupe privé.

### COLLOQUE « LE TRANSPORT AÉRIEN À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE »

Comprendre et accompagner les évolutions numériques qui influent sur le partage de la valeur au sein du transport aérien est un enjeu majeur pour ses parties prenantes, qui doivent se saisir des opportunités offertes par les nouvelles technologies. Ce colloque aborde ces questions sous deux angles complémentaires, en s'intéressant à la façon dont les acteurs traditionnels s'emparent des nouvelles technologies pour innover, et en présentant plusieurs acteurs émergents susceptibles de remettre en cause les équilibres du secteur. Ces tables rondes seront suivies d'un retour d'expérience de start-ups.

### CONCOURS « VISUALISATION DE DONNÉES »

Suivre les flux de trafic aérien au départ de France, analyser les émissions locales au voisinage des aéroports, mieux comprendre les statistiques de ponctualité... Ce sera bientôt possible grâce aux données ouvertes par la DGAC, qui entre de plein pied dans la république numérique. Possible... et visuel, puisque la DGAC accompagne l'évolution de la diffusion de ses données de trafic en lançant un concours, ouvert au grand public, pour la construction d'un outil interactif de visualisation. Après une phase de pré-sélection des meilleurs projets, 6 candidats ou équipes de candidats seront invités à présenter leur projet à un jury. Les gagnants recevront un prix et pourront voir leur outil mis en ligne.

### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA FACILITATION DES CONTRÔLES FRONTALIERS

Le nombre de passagers aériens augmente rapidement, la menace terroriste reste importante, l'ouverture des aéroports au trafic international constitue un enjeu économique considérable pour les territoires. Dans ce contexte, qui a généré des difficultés dans le passé récent, le but du groupe de travail sera de discuter de solutions innovantes permettant, d'une part, de limiter les temps d'attente des passagers lors des contrôles frontaliers tout en assurant une protection efficace de nos frontières et, d'autre part, de développer l'attractivité de nos territoires.

Date

mai 2018

Lieu

École nationale  
de l'aviation civile  
(Toulouse)

Date

avril/mai 2018

### COLLOQUE « SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE : DÉFIS ET SOLUTIONS »

Le transport aérien est une cible privilégiée pour les auteurs d'actes malveillants ou terroristes, et l'efficacité de la sûreté de l'aviation civile repose sur l'engagement partagé de tous les acteurs. Le programme « Vision sûreté » piloté par la DGAC, est une réponse à la nécessité de rester vigilant face à une menace évolutive.

Ce colloque a pour objectif de faire le point sur l'état de la menace, les solutions proposées aux niveaux national et international, les avancées obtenues dans le cadre du programme « Vision sûreté 1 » et celles poursuivies dans le cadre de « Vision sûreté 2 ».

### COLLOQUE « LES NOUVEAUX ENJEUX DE L'INTERMODALITÉ »

Pour répondre aux besoins de déplacement croissants des citoyens-passagers, de « nouvelles mobilités » émergent et bousculent les habitudes et les modèles économiques établis.

Ce colloque sera l'occasion d'examiner, sous forme de tables rondes, comment ces nouvelles offres de transport influent sur les stratégies des différents acteurs. Il sera un espace de restitution des attentes des usagers et des professionnels du secteur et constituera un espace de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Si l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est un exemple intéressant pour étudier les problématiques de concurrence, de complémentarité modale et d'accessibilité, ce colloque ambitionne de porter les débats au niveau national.

Date

3 avril 2018

Lieu

Siège de la  
Direction Générale  
de l'Aviation Civile  
(Paris)

Date

27 avril 2018

Lieu

Lyon



## PRÉSIDENT DE THÈME



**Dominique-Jean CHERTIER est un expert social et un médiateur.** Excellent connaisseur des syndicats et spécialiste du dialogue social, Dominique-Jean CHERTIER est également passé par Air Inter et Renault. Issu du monde l'entreprise, il a notamment été directeur général délégué du groupe Safran. Il fut également conseiller social de Jean-Pierre RAFFARIN à Matignon et président de Pôle Emploi de 2008 à 2011.

### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de baisse des effectifs de la branche du transport aérien (-2% par an depuis 2010), les groupes de travail, paritaires, doivent présenter un état des lieux et proposer des pistes d'amélioration : favoriser la formation initiale et continue, améliorer l'attractivité du secteur aérien et attirer les nouveaux talents, promouvoir l'égalité hommes/femmes, la féminisation des métiers du transport aérien et la situation des handicapés.

### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AU DIALOGUE SOCIAL

Le paysage conventionnel dans le secteur de l'aérien est contrasté : le personnel relève, selon les situations, de conventions collectives différentes. Le personnel navigant, hormis les pilotes d'hélicoptère, n'est pour sa part couvert par aucune convention collective.

L'objectif des réunions du groupe de travail est d'amorcer un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes pour construire des règles sociales communes, avec l'objectif de faire bénéficier l'ensemble des salariés du secteur d'une couverture conventionnelle et que les entreprises se situent dans un cadre de concurrence loyale sur la base d'un socle commun social homogène.

### COLLOQUE « ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ORDONNANCES TRAVAIL »

Ce colloque vise à répondre aux interrogations des entreprises du secteur aérien quant à l'application des nouvelles dispositions issues des ordonnances dites ordonnances « Loi travail » qui modifient certaines règles, notamment en matière de négociation collective et de relations entre les différents niveaux de concertation.

### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À LA SIMPLIFICATION

La superposition de normes internationales, européennes et nationales affecte la compréhension et la mise en œuvre des dispositions applicables au transport aérien. Dans ce contexte, le groupe de travail « Évolution du droit : simplification » propose une réflexion sur la nécessité d'une simplification des règles portant notamment sur certains aspects sociaux.

**Date**  
19 avril 2018  
**Lieu**  
Siège de la  
Direction Générale  
de l'Aviation Civile  
(Paris)

**Vous êtes citoyen et vous souhaitez contribuer aux Assises du transport aérien :**

Une plateforme de consultation publique est accessible du 20 mars au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Prenez part aux débats et enrichissez les discussions sur :

[www.assisesdutransportaerien.gouv.fr](http://www.assisesdutransportaerien.gouv.fr)

**Vous êtes un acteur du transport aérien ou un partenaire institutionnel et vous souhaitez participer.**

**Plusieurs outils sont à votre disposition :**

**Les cahiers d'acteurs**

Partagez votre opinion avec le grand public sur la plateforme de consultation dédiée. Vous recevrez, pour cela, un lien qui vous permettra d'y télécharger vos contenus.

**Les travaux thématiques**

Retrouvez le programme des Assises du transport aérien actualisé sur le site de consultation et sur celui du ministère :

[www.assisesdutransportaerien.gouv.fr](http://www.assisesdutransportaerien.gouv.fr)

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac)

Contact : [organisation@le-lancement-des-assises-du-transport-aerien-2018.fr](mailto:organisation@le-lancement-des-assises-du-transport-aerien-2018.fr)

